

**Chambre d'Agriculture du Cher**  
2701, route d'Orléans – B.P. 10  
18230 SAINT-DOULCHARD

**ACTE D'ENGAGEMENT**

**A.E.**

**MARCHE DE FOURNITURES DE REPERES OFFICIELS  
D'IDENTIFICATION**

---

**LOT N° 2 : REPERES BARRETTES SOUPLES ELECTRONIQUES / CONVENTIONNELLES NON  
MILLESIMEES POUR LES OVINS / CAPRINS, REBOUCLAGE ET MATERIELS ASSOCIES**

*Passé selon la procédure de l'appel d'offres ouverte en application des arrêtés du 22 Mars 2019 du code de la  
Commande publique*

Marché n° 2020/1

## **Article 1 – Objet du marché**

---

Le présent marché a pour objet de confier au prestataire la fourniture de matériels d'identification des, ovins et caprins.

Le marché est divisé en 7 lots :

- Lot 1 : Paires de pendentifs millésimés conventionnels / électroniques, rebouclage et matériels associés pour les ovins et caprins
- Lot 2 : Repères barrettes souples électroniques / conventionnelles non millésimées pour les ovins / caprins, rebouclage et matériels associés
- Lot 3 : Repères barrettes souples électroniques / conventionnelles pose rapide, rebouclage et matériels associés ovin et caprins
- Lot 4 : Bague de paturon, rebouclage et matériels associés caprins
  
- Lot 5 : Paires de repères conventionnels pour les bovins, rebouclage et matériels associés
- Lot 6 : Paires de repères électroniques pour les bovins (1 repère électronique et 1 repère conventionnel), rebouclage et matériels associés
- Lot 7 Pendentif conventionnel ou électronique associés à un pendentif conventionnel de prélèvement de cartilage BVD et matériels associés

Cet acte d'engagement vaut pour le lot n° 2 : Repères barrettes souples électroniques / conventionnelles non millésimées pour les ovins / caprins, rebouclage et matériels associés

## **Article 2 – Parties contractantes**

---

### **2.1 – Identifiants**

**Chambre d'Agriculture du Cher**  
2701, route d'Orléans – B.P. 10  
18230 SAINT-DOULCHARD

Tél : 02 48 23 04 00  
Fax : 02 48 65 18 43

représentée par son Président, Monsieur Etienne GANGNERON

- Désignation et téléphone de la personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des marchés publics : Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture.
  
- Comptable assignataire : Mme l'Agent comptable de la Chambre d'Agriculture du Cher  
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CHER  
2701, route d'Orléans – B.P. 10  
18230 SAINT-DOULCHARD

Tél : 02 48 23 04 19

Le présent marché est passé en vertu des arrêtés du 22 Mars 2019 du code de la Commande publique.

## **2.2 – Engagement du candidat**

- Nom, Prénom et qualité du signataire :

- Adresse professionnelle et téléphone :

1.  Agissant pour mon compte <sup>1</sup>

2.  Agissant pour le compte de la société :

• Dénomination sociale :

• Adresse du siège social :

• Téléphone :

• Fax :

• Numéro SIREN :

• Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou de référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée :

3. Agissant en tant que mandataire 1 :

du groupement solidaire  du groupement conjoint

---

<sup>1</sup> Cocher la case correspondante

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du marché relatif à la fourniture de matériel d'identification ;

Je m'engage, conformément aux clauses visées ci-dessus, à livrer les fournitures et exécuter les prestations demandées aux conditions définies au titre du présent marché. L'offre ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **Article 3 – Documents contractuels**

---

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

- l'Acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le Cahier des clauses administratives générales Prestations intellectuelles (CCAG)

### **Article 4 – Prix**

---

Je m'engage, ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement<sup>2</sup>, exprimée en euros. Le marché est traité à prix unitaires.

Le taux de TVA est le taux légal en vigueur.

### **Article 5 – Mode de règlement**

---

Le mode de règlement proposé par l'Administration est le virement avec un délai de paiement de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement par la Chambre d'Agriculture du Cher. Ce délai expire à la date du règlement par le comptable public.

Le montant du marché sera porté au crédit du compte suivant :

Numéro	
Banque	
Centre de chèques postaux de	
Trésor public	

---

<sup>2</sup> Rayer les mentions inutiles

## Article 6 – Durée du marché

---

Le marché est exécutoire à compter de sa notification au titulaire et restera en vigueur pour une durée de 36 mois maximum.

Il peut toutefois y être mis fin à l'expiration de chaque période annuelle, charge pour la partie qui en prendra l'initiative d'en informer l'autre par lettre recommandée avec demande de réception postale 3 mois au moins avant la fin de la période en cours.

Les premiers bons de commandes seront émis à compter du **06 Juillet 2020**.

## Article 7 – Lots.

La présente offre est présentée pour le lot n° 2 : Repères barrettes souples électroniques / conventionnelles non millésimées pour les ovins / caprins, rebouclage et matériels associés

A .....

Le .....

Le candidat  
(représentant habilité pour signer le marché)  
(cachet et signature)

Le représentant légal de la Chambre  
d'Agriculture du Cher.  
Le Président.  
M Etienne GANGNERON

## ANNEXE

**Bordereau de Prix Lot 2** : Repères barrettes souples électroniques / conventionnelles non millésimées pour les ovins / caprins, rebouclage et matériels associés

<b>Code OVCAP</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Tarif HT</b>
12	Barrette souple conventionnelle - 1 exemplaire Partie femelle et mâle jaune avec IM + N° d'ordre	
13	Barrette souple électronique – 1 exemplaire Partie femelle et mâle jaune avec IM + N° d'ordre	
14	La paire de barrette souple : 1 conventionnelle + 1 électronique jaune marquage identique à l'unité.	
15	Repère de remplacement à l'identique barrette conventionnelle. Partie Femelle et mâle IM + N° ordre.	
16	Repère de remplacement à l'identique barrette électronique. Partie femelle et mâle IM + N° ordre.	
17	Repère de remplacement provisoire rouge. Barrette classique vierge avec indicatif de marquage.	
18	Pince à barrettes conventionnelles et électronique.	
19	Pointeau Standard Européen.	
20	Crayon feutre spécial boucles.	
21	Commande urgente pour code 12, 13, 14, 15, 16, 17,18.	
	Envoi chez l'éleveur ou au service IPG par colis avec suivi.	

Date, signature et cachet du fournisseur.